

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE
CGT, CFDT, CGT-FO et SUD

Compte rendu de la réunion enquêteurs-syndicats-direction
du 16 mars 2005

Prestation Arrivée Jeune Enfant

La direction de l'Insee a pris contact avec la direction de la CNAF et de la sécurité sociale, afin que les équivalents horaires fournis par l'Insee soient reconnus par elles, de même que cela a déjà abouti pour le chômage et pour les CRAM. Il faut trouver un équivalent de la baisse d'activité, sur un nombre de mois à définir... D'après O.Perrault une solution devrait être trouvée prochainement.

Nouvelle circulaire Unédic

Une nouvelle circulaire Unédic concernant les bénéficiaires de l'annexe IV est parue en novembre 2004. Nous avons demandé à la direction plusieurs informations :

- Conséquences pour les enquêteurs de la nouvelle méthode de calcul, en terme d'indemnisations et de période d'indemnisations ;
- Statistiques régulières sur le nombre d'enquêteurs indemnisés, nombre de dossiers ouverts, le délai de traitement des dossiers ;
- Conséquences sur la quantité de travail engendrée pour le PNA.

Frais kilométriques

Le secrétaire général s'en tient à d'éventuelles modifications issues des négociations au sein de la fonction publique. Pourtant, de précédentes augmentations des tarifs de l'essence avaient été compensées par l'Insee pour les enquêteurs. Sa réponse sur une solution interne à l'Insee est négative : « je n'ai aucune marge budgétaire » nous a-t-il déclaré.

Date de paie de fin d'année

Demande d'avancement de la date de paie du mois de décembre (le paiement qui arrive un peu tard dans le mois de janvier) : la direction dit qu'elle fera du mieux possible. Mais le déplacement à fin décembre créerait deux paies en décembre, avec des conséquences négatives afférentes (plafond mensuel de droits sociaux).

Budget de Famille

Les 3 tableaux de l'enquête 2005 ne sont payés que lorsque le dernier est validé. Or, il y a au moins 8 jours entre chaque tableau : cela impose un délai pour la paie trop important, d'autant que se produit la même chose et au même moment pour les enquêteurs qui font le recensement des communautés.

Ce problème a été discuté par la direction qui a fait le choix de ne pas imposer les spécifications permettant le traitement informatique (ce qui aurait pu engendrer des dysfonctionnements sur l'application de l'enquête).

Or apparemment personne de l'Insee ne s'est souvenu que pour l'application de 1994 et 1999 de BdF, cela marchait très bien.

Après une discussion un peu tendue, la direction s'engage à faire son possible pour regarder la version de 1999, mais est très pessimiste sur son intégration rapide. Nous rappelons que BDF est une enquête d'un an partagée en 6 vagues et que le problème va donc se poser jusque fin février 2006. Pour les prochaines enquêtes la direction essaiera de ne pas répéter cette erreur.

La direction s'engage également à voir avec l'unité recensement pour faire payer des « coûts fixes » aux enquêteurs faisant le recensement des communautés avant le mois de mai, afin d'avoir une avance en avril.

Complémentaire d'EEC

Les enquêteurs ont signalé que cette complémentaire était trop longue, eu égard à son prix. La direction y a répondu en choisissant de ne faire que deux interrogations par ménage. Cette décision a été prise de manière unilatérale, et cela aboutit in fine au fait que les enquêteurs auront une paie moindre, et des difficultés d'organisations à cause du tirage des deux répondants.

La direction réfléchit à la suppression des complémentaires de l'EEC qui ne se placeraient pas dans le format (court) de l'EEC mais se ferait plutôt à part dans une enquête spécifique.

Rencontres locales syndicats-enquêteurs-direction

Suite à des refus de certains directeurs régionaux d'organiser ce type de rencontre, nous demandons l'avis du secrétaire général : il répond qu'aucun refus systématique de voir traiter des problèmes locaux n'est justifié.

Bogues et indemnités

La note de 1999 concernant l'indemnisation des bogues sera remise à jour après une discussion lors du groupe de travail. En attendant, aucune note locale ne peut s'y substituer.

Test « Violence et Santé »

Il y a un problème sur le tirage (aléatoire) : les conceptrices ont dit que cela ne sera pas modifié. Des doutes sont émis aussi sur la longueur de cette enquête et sur le caractère confidentiel de certaines questions.

Daniel Verger répond qu'il a ces problèmes en tête et que la version finale devrait tenir compte des remarques des enquêteurs qui ont réalisé les tests: les conceptrices devront raccourcir leur enquête d'une demi-heure et faire procéder à un tirage au sort dont le système sera connu par les enquêteurs et leur permettra ainsi de s'organiser.

Paiement de la journée de travail pour les enquêteurs lors des réunions direction enquêteurs syndicats

Nous demandons depuis des années que les enquêteurs soient rémunérés pour leur participation aux réunions direction-enquêteurs-syndicats. Nous avons réitéré cette demande, et le secrétaire général y a répondu favorablement. Cela sera limité à 5 enquêteurs (« 1 par organisation syndicale ») et dans des dispositions qui n'ont pas été déterminées en séance.

Cette décision a une portée symbolique importante pour la reconnaissance du travail des délégués des enquêteurs par la direction de l'Insee.

Groupe de Travail enquêteurs Insee

Trois réunions du groupe de travail ont eu lieu. Nous en faisons le bilan suivant :

Le groupe de travail se déroule dans une bonne ambiance et les enquêteurs sont écoutés.

Néanmoins, les enquêteurs n'appréhendent pas très bien l'objectif recherché.

La revendication syndicale suite au mouvement ERCV, était que le processus entier de la construction d'une enquête soit vu par ce groupe de travail où participent des représentants des concepteurs, des informaticiens, des Dems... Plusieurs aspects de cette demande sont absents des discussions du groupe de travail : le déroulement total du processus et surtout la journée d'un enquêteur comprenant la diversité des tâches et pas uniquement l'interview. Ainsi la prise en compte des remontées après un test par exemple, ne peut se traiter en tant que tel, si on n'examine pas le processus entier Or, pour l'instant les problèmes abordés par le groupe de travail sont abordés de manière isolée.

De plus, nous souhaitons que des propositions alternatives puissent être discutées en séance, justement par une assez grande diversité d'acteurs, afin qu'ils puissent donner leur avis. Nous ne souhaitons pas voir la direction prendre des décisions après avoir examiné seule tous les problèmes.

Le secrétaire général pense qu'une première phase d'examen des différentes phases du processus d'enquête est inévitable. La synthèse devra se faire ultérieurement.

Par ailleurs nous avons signalé que le dernier compte rendu n'allait pas : le groupe de travail « n'acte » pas de décisions d'organisation (exemple, sur le tirage d'échantillon). En effet, c'est à la direction de le faire, mais pas à ce groupe qui comprend des agents n'ayant aucun pouvoir sur les enjeux qu'ils discutent. D'autant que les enquêteurs ne partagent pas plusieurs conclusion de ce compte rendu.

La direction répond que c'est bien dans cette optique qu'elle envisage le groupe de travail.

Pour certains points particuliers nous sommes également intervenus : l'étude « ergonomique » sur le poste de travail de l'enquêteur ne doit pas seulement prendre en compte l'ergonomie du logiciel, mais aussi l'ergonomie du matériel, du poste de travail. Nous demandons que les autres divisions de l'Insee prenant en charge l'ergonomie participent à cette étude.

Refonte des contrats

Cette refonte avait été commencée à l'automne 2003, stoppée par des désaccords sur les termes des contrats, et sur la volonté de la direction d'imposer les deux semaines blanches par an afin de rendre impossible la reconnaissance de l'embauche en continu de nombres d'enquêteurs.

- Pour les CDD, ce travail a été repris lors d'une réunion technique. Il sera acté lors d'une prochaine réunion syndicats-direction-enquêteurs. Le travail en parallèle sur le « Guide de l'enquêteur » qui est un livret reprenant les droits et devoirs des enquêteurs mais aussi des services DEM sera repris également lors de ces réunions techniques.
- Pour les CDI, nous actons en séance (et demandons qu'un compte rendu écrit de la direction soit réalisé) le désaccord sur lequel nous restons : le contrat proposé par la direction de l'Insee ne met pas en œuvre la décision du Conseil D'Etat de faire bénéficier ces enquêteurs des dispositions du décret 86-83, notamment dans le fait de garder la rémunération à la pige. Nous annonçons notre recours auprès de la cellule d'exécution des décisions du Conseil d'Etat afin de voir appliquer ce que nous estimons être sa décision.

Nous avons redemandé à la direction une note décrivant, pour plusieurs enquêtes, comment est calculée la paie d'un enquêteur.